

THE SENATE OF CANADA



LE SÉNAT DU CANADA

**VIVRE EN FRANÇAIS EN NOUVELLE-ÉCOSSE :
UNE RÉALITÉ À COMPRENDRE, UN DÉFI À RELEVER**

MISSION D'ÉTUDE AUPRÈS
DES COMMUNAUTÉS ACADIENNES ET FRANCOPHONES
DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

DU 19 AU 23 SEPTEMBRE 2005

Rapport du Comité sénatorial permanent des langues officielles

L'honorable Maria Chaput
Présidente

L'honorable Andrée Champagne, C.P.
Vice-présidente

Octobre 2006

This document is available in English.



Disponible sur l'Internet Parlementaire :

www.parl.gc.ca

(Travaux des comités — Sénat — 39^e législature, 1^{re} session)

Le présent rapport et les comptes rendus des témoignages entendus et des délibérations du comité peuvent être consultés en ligne en visitant www.senate-senat.ca/OL-LO.asp.

Des copies de ces documents sont aussi disponibles en communiquant avec la Direction des comités du Sénat au (613) 990-0088 ou par courriel à clocol@sen.parl.gc.ca

Extrait des *Journaux du Sénat*, le jeudi 27 avril 2006 :

L'honorable sénateur Chaput propose, appuyé par l'honorable sénateur Ringuette,

Que le Comité sénatorial permanent des langues officielles reçoive la permission d'étudier, afin d'en faire rapport de façon ponctuelle, l'application de la *Loi sur les langues officielles*, ainsi que des règlements et instructions en découlant, au sein des institutions assujetties à la loi;

Que le Comité soit aussi autorisé à étudier les rapports et documents produits par le ministre des langues officielles, le président du Conseil du Trésor, le ministre du Patrimoine canadien et le commissaire aux langues officielles, ainsi que toute autre matière concernant les langues officielles en général;

Que les mémoires reçus et les témoignages entendus au cours de la trente-huitième législature soient renvoyés au Comité;

Que le Comité fasse de temps à autre rapport au Sénat, mais au plus tard le 30 juin 2007.

Après débat,

La motion, mise aux voix, est adoptée.

Le greffier du Sénat,

Paul C. Bélisle

LE COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES
39^E législature, 1^{RE} session

L'honorable Maria Chaput
Présidente

L'honorable Andrée Champagne, C.P.
Vice-présidente

et

Les honorables sénateurs :

Gerald J. Comeau
Daniel Hays*
Mobina S.B. Jaffer
Marjory LeBreton*, C.P.
Rose-Marie Losier-Cool
Fernand Robichaud, C.P.
Claudette Tardif
Marilyn Trenholme Counsell

* Membres d'office

Les honorables sénateurs Eymard G. Corbin et John M. Buchanan, C.P., respectivement président et vice-président du Comité au cours de la 38^e législature, ont dirigé cette mission d'étude en Nouvelle-Écosse, à laquelle les honorables sénateurs Lowell Murray, C.P. et Terry M. Mercer ont également participé.

Greffière du Comité :
Gaëtane Lemay

*Analystes du Service d'information et de recherche parlementaires
de la Bibliothèque du Parlement :*
Andrée Tremblay et Marie-Ève Hudon

	Page
Ordre de renvoi	i
Membres.....	ii
Préface.....	iv
Introduction	1
I. Portrait démographique de la francophonie en Nouvelle-Écosse	3
II. Enjeux propres aux communautés acadiennes et francophones de la Nouvelle-Écosse.....	5
a) L'éducation.....	6
b) La santé	9
c) La justice	10
d) Les médias.....	11
e) La vie sociale et culturelle.....	13
f) L'économie.....	14
g) Le secteur public (provincial et fédéral)	15
III. Observations et recommandations du Comité sénatorial permanent des langues officielles.....	17
Conclusion.....	25
 Annexes :	
A. Liste des recommandations	28
B. Liste des organismes gouvernementaux et non gouvernementaux qui ont présenté des mémoires au Comité sénatorial permanent des langues officielles dans le cadre de la mission d'étude en Nouvelle-Écosse (19 au 23 septembre 2005)	32
C. Régions acadiennes et francophones — Nouvelle-Écosse (Profil économique)	36
D. Réseau des écoles homogènes francophones en Nouvelle-Écosse	38

PRÉFACE

Dès l'automne 2004, le Comité sénatorial permanent des langues officielles avait décidé d'entreprendre une mission d'étude auprès de la population acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse. Le but premier de cette mission était de permettre aux sénateurs qui ne sont pas de cette province de se familiariser avec la réalité et les défis auxquels sont confrontées les communautés acadiennes qui y vivent en milieu rural ou côtier. Le Comité tenait à rencontrer le plus grand nombre possible d'interlocuteurs.

Les contraintes de temps n'ont pas permis au Comité de se rendre dans toutes les communautés, lesquelles sont très dispersées sur le territoire. Toutefois, après avoir parcouru plus de 2 000 km en autobus, reçu 58 mémoires et présentations et dialogué avec plus de 70 porte-parole d'organismes communautaires, les sénateurs sont confiants d'avoir bien saisi et compris l'ensemble des préoccupations et des revendications exprimées.

Le Comité a particulièrement apprécié la disponibilité des hautes autorités provinciales lors de ses audiences. Le Comité se réjouit notamment de la volonté de l'assemblée législative provinciale d'assurer, par voie législative, des services gouvernementaux en français à l'avenir. Le réseau d'écoles homogènes de langue française constitue une base solide pour la vitalité communautaire et le développement économique.

Au nom du Comité, nous tenons à remercier bien sincèrement la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) qui a généreusement facilité notre trop bref séjour, ainsi que toutes les personnes et tous les groupes qui nous ont si bien accueillis et fait comprendre ce que sont les défis des Acadiens en Nouvelle-Écosse. L'expérience a été, à tous points de vue, très enrichissante.

Les membres actuels du Comité tiennent également à remercier les honorables sénateurs Eymard G. Corbin et John M. Buchanan, respectivement président et vice-président du Comité au cours de la 38^e législature, pour avoir dirigé cette mission d'étude.

La présidente,
Maria Chaput

La vice-présidente,
Andrée Champagne, C.P.

INTRODUCTION

La mission d'étude du Comité sénatorial permanent des langues officielles auprès des communautés acadiennes et francophones de la Nouvelle-Écosse s'inscrit dans la poursuite des travaux du Comité. Les rencontres avec les divers porte-parole de ces communautés, qui ont eu lieu du 19 au 23 septembre 2005, ont permis aux membres du Comité de mieux saisir la réalité du milieu minoritaire de la province. Plutôt que de cibler un secteur en particulier, le présent rapport adopte une approche globale qui tente de cerner les enjeux propres à ces communautés et d'identifier les correctifs jugés nécessaires à leur développement.

La mission d'étude a permis de constater que des progrès importants ont été atteints chez les communautés acadiennes et francophones de la Nouvelle-Écosse au cours des dernières décennies. Par exemple, le réseau d'écoles homogènes de langue française constitue une base solide pour la vitalité communautaire et le développement économique. De la même façon, la mise sur pied d'une législation visant à assurer la prestation de services en français dans les ministères et organismes désignés constitue une autre avancée en faveur du développement des communautés francophones et acadiennes.

Malgré ces constats, il reste de grands défis à relever pour assurer le plein épanouissement de ces communautés. La mission d'étude du Comité a permis de faire ressortir trois facteurs très importants qui ont contribué et qui contribuent toujours à freiner le développement des communautés acadiennes et francophones de la Nouvelle-Écosse, et qui rendent difficile la concertation communautaire.

Le premier facteur est d'ordre démographique et historique. Les communautés acadiennes et francophones sont dispersées du nord au sud et de l'ouest à l'est de la province. Cet éparpillement s'est produit à la suite de la déportation des Acadiens (ou le Grand Dérangement) de 1755. La distance entre les communautés qui en a résulté entraîne aujourd'hui d'énormes défis pour la concertation communautaire⁽¹⁾.

(1) Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, *Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, Halifax, Nouvelle-Écosse, 20 septembre 2005.

Le deuxième facteur est d'ordre politique et influe sur le développement communautaire. Les porte-parole des communautés acadiennes et francophones ont souligné l'absence de stratégie coordonnée du gouvernement fédéral concernant l'application de la *Loi sur les langues officielles* dans l'élaboration des politiques et la prestation des programmes en Nouvelle-Écosse. Cette absence complique la réalisation des objectifs de planification du développement des communautés rencontrées.

Le dernier facteur est lié au processus administratif public. Les communautés ont signalé que la gestion des programmes de subventions et de contributions n'est pas uniforme d'un ministère ou organisme fédéral à l'autre. De plus, les programmes sont conçus selon des critères qui ne tiennent pas toujours compte des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les organismes se voient imposer des délais d'approbation et de versement des fonds qui varient selon les ministères. Le manque d'uniformité de l'ensemble du processus administratif au sein des institutions fédérales nuit à la bonne gestion des activités de planification et au développement communautaire.

Le rapport se divise en trois sections. Il donne, tout d'abord, un portrait démographique de la francophonie en Nouvelle-Écosse, en particulier dans cinq régions où la concentration de francophones est la plus forte. Il expose ensuite les enjeux propres aux communautés acadiennes et francophones néo-écossaises dans sept secteurs de développement. Enfin, il présente les principaux constats du Comité sénatorial permanent des langues officielles et les recommandations en qui découlent. On trouvera, aux annexes, un sommaire des recommandations, une liste des porte-parole des communautés acadiennes et francophones qui ont fait des présentations au Comité, un profil économique des régions acadiennes et francophones ainsi qu'une liste du réseau des écoles homogènes francophones de la Nouvelle-Écosse.

I. PORTRAIT DÉMOGRAPHIQUE DE LA FRANCOPHONIE EN NOUVELLE-ÉCOSSE

Les communautés acadiennes et francophones néo-écossaises ont vécu une expérience qui leur est particulière lors de la déportation de 1755. Après avoir été exilée vers plusieurs endroits, une partie seulement de la population acadienne a pu revenir en Nouvelle-Écosse à partir de 1763. Les communautés acadiennes et francophones, qui se retrouvent aujourd'hui dispersées à travers la province, poursuivent leur combat pour continuer à exister et à se développer en français. Leur persistance à vouloir vivre en français leur a valu d'obtenir, en 1996, la gestion du réseau d'écoles homogènes francophones et, en 2004, la proclamation de la *Loi sur les services en français* en Nouvelle-Écosse.

Selon les données tirées du Recensement de 2001⁽²⁾, la population néo-écossaise dont la langue maternelle est le français est de 35 400 personnes, soit 3,9 p. 100 d'une population totale d'environ 900 000 habitants. Le poids démographique de cette population dans l'ensemble de la province tend à diminuer depuis 1951, alors qu'il atteignait 6,1 p. 100. Par contre, il a augmenté dans les divisions de recensement d'Halifax et de la Vallée d'Annapolis, en partie à cause de la plus forte concentration des effectifs de l'administration publique fédérale, des forces armées, du secteur privé et du milieu universitaire.

La population francophone est principalement présente dans une dizaine de régions de la province, surtout en milieu rural ou côtier (voir l'annexe C pour un profil économique des régions francophones et acadiennes de la Nouvelle-Écosse). Les communautés francophones et acadiennes se concentrent plus fortement dans les cinq régions suivantes : Argyle, Clare, Richmond, Chéticamp et Halifax. Les données contenues dans les paragraphes qui suivent sont tirées des profils communautaires préparés par le Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse (CDÉNÉ).

- La municipalité d'**Argyle** (comté de Yarmouth) est située à l'extrême sud de la province. Les données du recensement de 2001 indiquent une population de 8 688 habitants, dont 54 p. 100 sont de langue maternelle française. Les statistiques indiquent une diminution du nombre de personnes âgées de 24 ans ou moins et une augmentation de celui des personnes âgées de 55 ans ou plus. Le vieillissement de la

(2) Louise Marmen et Jean-Pierre Corbeil, *Nouvelles perspectives canadiennes. Les langues officielles au Canada : recensement de 2001*, Ottawa, Patrimoine canadien et Statistique Canada, 2004.

population francophone s'accroît : en 2001, l'âge moyen était de 40 ans, comparativement à 38 ans en 1996. L'économie est liée au secteur de la pêche. Bien que la région soit plutôt prospère dans ce secteur, seulement 36 p. 100 de ses travailleurs étaient employés à temps plein en 2000⁽³⁾.

- La municipalité de **Clare** (comté de Digby), qui longe la Baie Sainte-Marie, est située dans le sud-ouest de la province et compte une population de 9 067 habitants, dont 71 p. 100 sont de langue maternelle française. Cette municipalité a la population rurale acadienne et francophone la plus importante de la Nouvelle-Écosse. La région connaît elle aussi le vieillissement de sa population francophone, dont l'âge moyen est passé de 40 à 43 ans entre 1996 et 2001. Son économie repose sur l'industrie de la pêche et celle des services. La vitalité communautaire est assurée par la présence d'institutions comme l'Université Sainte-Anne, le Conseil scolaire acadien provincial, le Centre provincial de ressources préscolaires, le Centre de ressources pédagogiques et l'hebdomadaire *Le Courrier de la Nouvelle-Écosse*. Ce regroupement d'institutions francophones explique le grand nombre de diplômés universitaires dans la région, comparativement aux autres régions⁽⁴⁾.
- **L'Isle Madame** au Cap-Breton (comté de Richmond) est située dans le nord-est de la Nouvelle-Écosse et compte une population de 3 848 habitants, dont 66 p. 100 sont de langue maternelle française. La région de l'Isle Madame est elle aussi marquée par le vieillissement de la population. L'âge moyen était de 42 ans en 2001, comparativement à 38 ans en 1996. À la suite de la crise sévère de 1993 dans le secteur de la pêche, causée en partie par le moratoire sur la pêche du poisson de fond, l'Isle Madame a été l'une des rares communautés de pêcheurs en Atlantique à se prévaloir des programmes fédéraux pour se renouveler⁽⁵⁾. La situation économique s'est améliorée entre 1996 et 2001. On note durant cette période un taux de scolarisation plus élevé (formation collégiale et de métiers) et une diversification de l'économie. La présence physique et locale du Collège de l'Acadie a probablement

(3) *Profil communautaire*, CDÉNE / Réseau de développement économique et d'employabilité — Nouvelle-Écosse (RDÉE-N.-É.), mars 2005 (<http://www.cdene.ns.ca/docs/profilargyle.pdf>).

(4) *Ibid.* (<http://www.cdene.ns.ca/docs/profilclare.pdf>).

(5) Yvon Samson, *Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, Petit-de-Grat, Nouvelle-Écosse, 21 septembre 2005.

contribué à cet accroissement des compétences et à la diversification de l'économie. Un grand nombre de personnes exercent des professions dans les secteurs des sciences sociales, de l'enseignement et de l'administration publique⁽⁶⁾.

- **Chéticamp** et **Saint-Joseph-du-Moine** (comté d'Inverness) sont deux villages situés sur la côte ouest du Cap-Breton. La portion nord du comté, qui regroupe ces deux villages, compte une population de plus de 6 000 habitants, dont un tiers sont de langue maternelle française. La population francophone de cette région vieillit, elle aussi : l'âge moyen est passé de 39 à 44 ans entre 1996 et 2001. L'exode de la population acadienne contribue également au vieillissement de la population. L'économie de la région est surtout liée au tourisme et à la pêche. Une forte proportion des emplois sont saisonniers et seulement 23 p. 100 des travailleurs occupent des postes à temps plein⁽⁷⁾.
- La ville d'**Halifax** (comté d'Halifax) est située au centre de la province et compte une population de 359 183 habitants, dont 3 p. 100 sont de langue maternelle française. Comme ailleurs, la population francophone vieillit. L'économie de la région est grandement marquée par le secteur tertiaire. Les communautés francophones et acadiennes travaillent surtout dans l'administration publique, les soins de santé, l'aide sociale, l'enseignement, le transport, l'entreposage et le commerce de détail. Le niveau de scolarité de cette population est élevé puisqu'un grand nombre d'emplois exigent des études postsecondaires. Le taux de chômage dans cette région est inférieur aux taux provincial et national. Environ 62 p. 100 des travailleurs occupent un poste à temps plein⁽⁸⁾.

II. ENJEUX PROPRES AUX COMMUNAUTÉS ACADIENNES ET FRANCOPHONES DE LA NOUVELLE-ÉCOSSE

Voici une vue d'ensemble des principaux enjeux soulevés lors des rencontres avec les communautés acadiennes et francophones ainsi que les porte-parole du gouvernement provincial de la Nouvelle-Écosse. Ils ont été regroupés selon sept secteurs de développement : l'éducation, la santé, la justice, les médias, la vie sociale et culturelle, l'économie et le secteur public.

(6) *Profil communautaire* (2005) (<http://www.cdene.ns.ca/docs/profilrichmond.pdf>).

(7) *Ibid.* (<http://www.cdene.ns.ca/docs/profilchetitcamp.pdf>).

(8) *Ibid.* (<http://www.cdene.ns.ca/docs/profilhalifax.pdf>).

a) L'éducation

1. Primaire et secondaire

Le Conseil scolaire acadien provincial a été créé en 1996 afin d'assurer la gestion scolaire francophone des niveaux primaire et secondaire en Nouvelle-Écosse. L'uniformisation de la gestion scolaire francophone s'est achevée en 2001. Aujourd'hui, le Conseil scolaire acadien provincial de la Nouvelle-Écosse compte 19 écoles primaires et secondaires réparties sur trois territoires : le Sud-Ouest, le Centre et le Nord-Est (voir l'annexe D pour la liste du réseau des écoles homogènes francophones de la Nouvelle-Écosse). On compte deux centres scolaires communautaires au sein du réseau d'écoles homogènes de langue française (le Centre scolaire Étoile de l'Acadie à Sydney et l'École du Carrefour à Darmouth). Les communautés francophones et acadiennes revendiquent l'ouverture de nouvelles écoles à Truro ainsi que dans la région métropolitaine d'Halifax⁽⁹⁾.

Le réseau des écoles acadiennes offre également, au primaire et à la première année du secondaire, un programme de francisation⁽¹⁰⁾ qui compte actuellement près de 400 élèves. « Ce programme, tout comme le programme préscolaire, joue un rôle important dans la prévention de l'assimilation linguistique et culturelle, selon le sous-ministre de l'Éducation »⁽¹¹⁾.

En milieu minoritaire francophone, l'école peut difficilement remplir seule une double mission éducative et culturelle. Il lui faut la collaboration de centres communautaires et de centres de la petite enfance (deux projets pilotes en ce sens sont présentement en cours à Greenwood et à Blockhouse). L'éducation préscolaire joue un rôle essentiel dans la prévention de l'assimilation. Dans certaines familles, lorsque l'un des parents possède une langue maternelle autre que le français, il se peut que la transmission du français chez les enfants soit compromise. Ce phénomène a une incidence directe sur la taille et la proportion de la population francophone. Les communautés acadiennes et francophones ont par conséquent un travail important de promotion à faire afin d'inciter les ayants droits⁽¹²⁾ à fréquenter les établissements scolaires de la minorité.

(9) Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse, *Plan de développement global de la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse 2004-2009*, juin 2005, p. 22.

(10) C'est-à-dire : l'apprentissage de la langue française par les adultes et les enfants qui ne l'ont jamais apprise ou qui en ont perdu l'usage.

(11) Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse, *Présentation de M. Dennis Cochrane, sous-ministre de l'Éducation devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles*, Halifax, Nouvelle-Écosse, 20 septembre 2005.

(12) C'est-à-dire : les personnes admissibles aux établissements scolaires de la minorité, en vertu du droit énoncé à l'article 23 de la *Charte canadienne des droits et libertés*.

L'éducation préscolaire est un moyen d'agir en faveur de la francisation, de la construction identitaire, du rattrapage linguistique chez les jeunes, de la rétention des élèves et du recrutement des enfants d'ayants droit qui ne fréquentent pas les écoles francophones⁽¹³⁾.

Devant ce constat, les porte-parole du secteur de l'éducation ont réitéré le besoin d'obtenir les ressources nécessaires pour appuyer l'enseignement dans la langue de la minorité dans l'ensemble du réseau scolaire, allant de la petite enfance au postsecondaire⁽¹⁴⁾. Ils ont souligné l'importance de travailler auprès des jeunes, qui sont l'avenir de l'Acadie, et de les appuyer par l'entremise de programmes gouvernementaux⁽¹⁵⁾. Ils ont rappelé que les écoles homogènes ne sont pas garantes du maintien de la langue et de la culture françaises et qu'en dépit de la présence d'écoles francophones, nombre d'élèves acadiens choisissent de poursuivre leurs études dans les écoles anglophones⁽¹⁶⁾. Par conséquent, il faut sensibiliser la population aux avantages d'une éducation en français et promouvoir l'identité, la langue et la culture acadiennes et francophones⁽¹⁷⁾.

Au moment où la mission d'étude a eu lieu, les porte-parole du gouvernement provincial s'inquiétaient du retard dans la signature des ententes reliées au Programme des langues officielles dans l'enseignement et au Plan d'action pour les langues officielles⁽¹⁸⁾.

2. Postsecondaire

Le réseau d'écoles homogènes de langue française est appuyé au niveau postsecondaire par l'Université Sainte-Anne. Fondée en 1890 et incorporée en 1892, l'Université est le seul établissement universitaire de langue française de la Nouvelle-Écosse. Elle joue un rôle important

(13) Conseil scolaire acadien provincial, *L'éducation en milieu minoritaire francophone : un continuum de la petite enfance au postsecondaire, Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, Pointe-de-l'Église, Nouvelle-Écosse, 19 septembre 2005.

(14) Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse (2005); Conseil scolaire acadien provincial (2005); Robert Fougère, *Les défis de l'éducation en français en milieu minoritaire... le milieu acadien : Isle Madame*, Petit de Grat, Nouvelle-Écosse, 21 septembre 2005.

(15) La Maison des jeunes de Richmond, *La jeunesse et la francophonie*, Petit-de-Grat, Nouvelle-Écosse, 21 septembre 2005.

(16) Municipalité de Clare, *Discours prononcé par le Préfet Jean Melanson*, Pointe-de-l'Église, Nouvelle-Écosse, 19 septembre 2005.

(17) Ministère de l'Éducation de la Nouvelle-Écosse (2005).

(18) *Ibid.*

pour les communautés acadiennes et francophones en leur donnant accès à une formation postsecondaire en français et en jouant un rôle de leadership intellectuel dans la province.

En 2003, l'Université Sainte-Anne a été fusionnée avec le Collège de l'Acadie. Grâce à cette fusion, l'Université peut offrir des cours d'enseignement technique sur cinq campus en Nouvelle-Écosse (Pointe-de-l'Église, où se trouve son centre administratif, Halifax, Petit-de-Grat, Saint-Joseph-du-Moine et Tusket) et un à l'Île-du-Prince-Édouard. Les campus de l'Université se sont dotés d'un réseau de formation à distance (y compris la vidéoconférence) qui multiplie les possibilités d'apprentissage à moindre coût, un avantage incontestable pour les Acadiens et les autres francophones qui souhaitent recevoir une formation en région. Les porte-parole de l'Université ont cependant déploré le manque de ressources mises à la disposition des universités de petite taille pour développer une gamme complète de cours par Internet. Ils ont donc demandé au gouvernement fédéral d'investir de nouvelles sommes dans le développement de matériel pédagogique en français pouvant être offert par Internet⁽¹⁹⁾.

Étant donné la dispersion de la clientèle postsecondaire, son recrutement pose problème. De ce fait, certains enjeux sont propres à l'enseignement de niveau postsecondaire. Le nombre d'étudiants relativement faible complique l'offre d'une gamme variée de programmes pour répondre à l'ensemble des attentes de la population acadienne et francophone. Cette réalité du milieu minoritaire précarise la situation financière des institutions d'enseignement postsecondaire, qui ont moins d'étudiants pour générer des revenus suffisants pour leur maintien et leur développement. Certains porte-parole communautaires souhaitent voir une augmentation des programmes de niveau collégial afin, par exemple, de former des techniciens et des professionnels bilingues pour assurer le bon fonctionnement et le développement des médias en milieu minoritaire (presse écrite et électronique)⁽²⁰⁾ ainsi que le développement de l'industrie touristique⁽²¹⁾.

(19) Université Sainte-Anne, *Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, Pointe-de-l'Église, Nouvelle-Écosse, 19 septembre 2005.

(20) Glenn Bourgeois, *Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, St-Joseph-du-Moine, Nouvelle-Écosse, 22 septembre 2005.

(21) Billy Joyce, *Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, Petit-de-Grat, Nouvelle-Écosse, 21 septembre 2005; La Picasse, Centre communautaire culturel Isle Madame, *Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, Petit-de-Grat, Nouvelle-Écosse, 21 septembre 2005.

Par ailleurs, le gouvernement fédéral investit des sommes considérables pour enseigner le français à ses fonctionnaires. Pour ce faire, il fait appel aux services de l'École de la fonction publique du Canada. Les porte-parole de l'Université Sainte-Anne ont rappelé que les universités francophones en milieu minoritaire possèdent déjà une grande expertise dans l'enseignement du français comme langue seconde. Le gouvernement fédéral devrait tirer profit du potentiel existant au sein de ces institutions en leur confiant l'enseignement du français aux fonctionnaires fédéraux⁽²²⁾.

b) La santé

Le Réseau pour les services de santé en français — Nouvelle-Écosse existe depuis le printemps 2003. Le Réseau est une composante provinciale de la Société Santé en français, qui a son siège social à Ottawa. La Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (FANE) gère les ressources financières du Réseau et lui confie le mandat de donner les orientations en matière de santé en français en Nouvelle-Écosse. Le Réseau compte comme membres les professionnels de la santé, les établissements de soins, les institutions de formation, les autorités gouvernementales régionales et les organismes communautaires.

Il est largement reconnu qu'une relation efficace entre le professionnel de la santé et l'utilisateur de service ne peut faire abstraction de la langue. La prestation de services de santé en français est une question qui touche grandement les communautés acadiennes et francophones de la Nouvelle-Écosse, d'autant plus qu'elles se retrouvent en grande majorité en milieu rural ou côtier. Dans un sondage publié par la FANE en 2003, 81 p. 100 des répondants ont indiqué qu'ils trouvaient très important ou plutôt important d'avoir accès à des services de santé en français, en particulier les médecins généralistes et les hôpitaux⁽²³⁾.

Les porte-parole du secteur de la santé ont déploré le manque de professionnels de la santé et de services de soins de santé en français pour l'ensemble de la population francophone, plus particulièrement les jeunes⁽²⁴⁾, les personnes âgées⁽²⁵⁾ et les femmes⁽²⁶⁾. Ils ont tenu à rappeler au

(22) Université Sainte-Anne (2005).

(23) Corporate Research Associates, *Évaluation des besoins en matière de services provinciaux en français*, préparé pour la FANE, 2003, p. 12.

(24) Réseau pour les services de santé en français — Nouvelle-Écosse, *Des services de santé en français, Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, Pointe-de-l'Église, Nouvelle-Écosse, 29 septembre 2005; La Picasse (2005).

(25) Réseau pour les services de santé en français — Nouvelle-Écosse (2005); Municipalité de Clare (2005).

gouvernement fédéral le rôle qu'il doit jouer en matière de santé en français et ont proposé deux avenues possibles pour l'aider à mieux assumer ce rôle : que le gouvernement crée un programme fédéral-provincial semblable au Programme des langues officielles dans l'enseignement pour soutenir le développement des services de santé en français et qu'il ajoute un sixième principe à la *Loi canadienne sur la santé* touchant à la dualité linguistique⁽²⁷⁾. L'ajout d'un tel principe aurait pour objectif de garantir à la population de toutes les provinces l'accès aux soins de santé dans les deux langues officielles.

c) **La justice**

L'Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse (AJEFNE) a été créée en 1994 afin de promouvoir l'accessibilité des services juridiques en français pour la population acadienne, francophone et francophile de la Nouvelle-Écosse. Elle compte comme membres des juges, des avocats, des professeurs, des traducteurs et des étudiants.

Selon les résultats d'un sondage publié par la FANE en 2003, 77 p. 100 des répondants ont dit qu'il est très important ou plutôt important d'avoir accès à des services juridiques en français. Les répondants ont souligné des lacunes sur le plan de l'accès en français aux tribunaux, notamment à la Cour des petites créances, à la Cour provinciale et à la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse, de même qu'à des avis et à des services juridiques⁽²⁸⁾.

Aujourd'hui, la Nouvelle-Écosse compte trois juges bilingues qui, dans un avenir plus ou moins rapproché, prendront leur retraite. Il s'agit là d'une situation qui laisse entrevoir un vide pour le remplacement de magistrats et de juges bilingues, puisque la Cour suprême de la Nouvelle-Écosse n'a fait aucune nomination au cours des deux dernières années.

L'AJEFNE continuera d'accorder une attention spéciale à l'article 530 du *Code criminel*, qui prévoit la tenue d'un procès en français si l'accusé le demande. Le choix d'un jury francophone, la formation de juges bilingues et la disponibilité d'un personnel d'expression française sont aussi des enjeux à prendre en compte.

(26) Fédération des femmes acadiennes de la Nouvelle-Écosse, *Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, Ottawa, 26 septembre 2005.

(27) Réseau pour les services de santé en français — Nouvelle-Écosse (2005).

(28) Corporate Research Associates (2003), p. 15.

L'AJEFNE a par ailleurs souligné que la décision de la Cour fédérale dans l'affaire *Doucet c. Canada*⁽²⁹⁾, qui s'intéresse aux obligations de la Gendarmerie royale du Canada (GRC) en matière de services au public, force le gouvernement fédéral à réviser son *Règlement sur les langues officielles — communications avec le public et prestation de services*. Selon l'AJEFNE :

La question de la « demande importante » et celle de la « vocation du bureau » devraient être réévaluées pour permettre à un plus grand nombre de francophones d'obtenir des services du gouvernement fédéral dans leur langue maternelle. L'AJEFNE croit également que les services de la GRC sur l'autoroute transcanadienne devraient être offerts partout en français, et non seulement à certains endroits désignés.⁽³⁰⁾

d) Les médias

1. Radio

Au moment où la mission d'étude a eu lieu, la province comptait deux radios communautaires francophones (CKJM-FM et CIFA-FM). En mars 2006, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes (CRTC) a approuvé une demande de la Coopérative Radio Richmond limitée pour l'obtention d'une licence afin d'exploiter une radio communautaire de langue française. En avril 2006, le CRTC a approuvé en partie une demande similaire de la Coopérative Radio-Halifax-Métro (sous réserve de l'utilisation d'une autre fréquence que celle proposée). La radio est essentielle pour renforcer le sentiment de fierté, d'appartenance et d'identité des francophones. Elle permet de rapprocher les francophones néo-écossais de la culture francophone locale et de conserver ses liens avec la culture canadienne-française et acadienne⁽³¹⁾.

Les radios communautaires souffrent du manque des ressources nécessaires à leur maintien et au renouvellement de leur équipement. Comparativement aux radios privées, les radios communautaires desservent un auditoire restreint; en Nouvelle-Écosse, elles doivent répondre aux besoins d'une communauté acadienne qui est dispersée et qui baigne dans un environnement majoritairement anglophone⁽³²⁾. En plus, elles doivent aussi s'assurer un financement adéquat

(29) *Doucet c. Canada* [2004] C.F. 1444.

(30) Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse, *Pour un accès à des services juridiques en français en Nouvelle-Écosse, Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, Halifax, Nouvelle-Écosse, 20 septembre 2005.

(31) Vincent Boudreau, *Présentation de la Radio Coopérative de Richmond Ltée pour le Comité sénatorial permanent des langues officielles*, Petit-de-Grat, Nouvelle-Écosse, 21 septembre 2005.

(32) *Ibid.*

pour survivre et continuer de fonctionner⁽³³⁾. Certaines radios communautaires, comme CKJM, survivent difficilement dans les petites communautés et ne peuvent être maintenues que par l'assurance de fonds provenant du gouvernement fédéral, et ce, dans le contexte du programme d'aide aux communautés en situation minoritaire⁽³⁴⁾.

2. Télévision

Au plan télévisuel, la population francophone de la Nouvelle-Écosse est desservie par la Société Radio-Canada (SRC). La SRC est un service essentiel en Nouvelle-Écosse, puisque la communauté n'a pas de réseau de radio ou de télévision de langue française accessible dans toute la province. Seule la SRC peut assurer ce service essentiel en milieu minoritaire francophone. Les communautés acadiennes et francophones ont été privées de ce service au cours du conflit de travail de l'été 2005, durant lequel il n'y avait aucune alternative en matière de contenu télévisuel local en français. Les porte-parole communautaires ont par ailleurs déploré le manque de contrôle concernant l'allocation régionale des budgets et la programmation française en Atlantique, qui les touchent directement⁽³⁵⁾. Ils souhaitent voir une régionalisation du contenu de la SRC qui soit davantage adaptée à la réalité de la population francophone et acadienne de la province⁽³⁶⁾.

3. Presse écrite

La presse écrite néo-écossaise, qui ne compte qu'un hebdomadaire de langue française, *Le Courrier de la Nouvelle-Écosse*, éprouve elle aussi des difficultés à se maintenir. *Le Courrier* doit recruter ses journalistes à l'extérieur de la région, et la formation voulue pour travailler en milieu minoritaire leur fait souvent défaut.

Lorsqu'il est à la recherche de personnel, cet hebdomadaire, qui dispose de peu de ressources financières, fait appel au Programme d'emploi de Ressources humaines et Développement des compétences Canada. Toutefois, le recours à ce service de « dépannage »

(33) La station de radio CIFA-FM, *Présentation à la rencontre du Comité sénatorial permanent des langues officielles en Nouvelle-Écosse*, Pointe-de-l'Église, Nouvelle-Écosse, 19 septembre 2005; Radio communautaire CKJM-FM, Chéticamp, Nouvelle-Écosse, 22 septembre 2005.

(34) Société Saint-Pierre, *Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, Chéticamp, Nouvelle-Écosse, 22 septembre 2005.

(35) Jean-Albert Maire, *L'importance de Radio-Canada pour les communautés acadiennes en Nouvelle-Écosse*, *Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, Halifax, Nouvelle-Écosse, 20 septembre 2005.

(36) Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (2005).

n'est pas toujours avantageux pour le journal, qui doit alors se soumettre aux critères des programmes d'embauche du Ministère. Malheureusement, ces critères sont plus axés sur le placement d'étudiants que sur celui du développement professionnel, dont l'hebdomadaire aurait plus besoin.

De plus, *Le Courrier* n'est plus admissible à des subventions de Ressources humaines et développement des compétences Canada et de Patrimoine canadien, parce qu'il a accumulé des dettes par suite d'une perte de revenus de placement de réclames publicitaires liée au moratoire sur les publicités⁽³⁷⁾. Ce moratoire a eu un impact négatif sur l'ensemble des médias canadiens, y compris les médias de langue minoritaire. *Le Courrier* a acheminé plusieurs plaintes au Commissariat aux langues officielles au cours des dernières années reprochant la sous-utilisation de la presse de langue officielle minoritaire lors de la parution d'annonces publicitaires du gouvernement fédéral. Afin de garantir aux deux langues officielles une utilisation et une présentation égales dans toute publicité, le principe d'équivalence de publication devrait guider l'action des institutions fédérales.

Entre autres difficultés, *Le Courrier* est assujéti aux mêmes exigences de publication qu'un journal destiné à une majorité, dont le tirage est plus fort et les ressources plus importantes. Il peut difficilement faire concurrence aux quotidiens lorsqu'il s'agit de placer des annonces en français ou bilingues assorties d'une date de tombée souvent impossible à respecter en raison d'une planification trop serrée de la part des ministères et organismes fédéraux⁽³⁸⁾.

e) **La vie sociale et culturelle**

Les porte-parole des communautés acadiennes et francophones ont rappelé au Comité que la langue et la culture sont fondamentales pour le maintien de l'identité des communautés acadiennes. À leur avis, il faut absolument prendre les moyens nécessaires pour sensibiliser la population acadienne et francophone aux valeurs et aux avantages de la compétence dans les deux langues officielles du Canada. Il faut en particulier appuyer les jeunes dans le développement de leur identité culturelle acadienne⁽³⁹⁾.

(37) Société de presse acadienne, *Le Courrier de la Nouvelle-Écosse, Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, Pointe-de-l'Église, Nouvelle-Écosse, 19 septembre 2005.

(38) *Ibid.*

(39) La Picasse (2005).

De plus, les communautés ont déploré le manque de ressources financières et humaines, plus rares et plus difficiles à obtenir, nécessaires à l'accroissement de leur vitalité culturelle et linguistique. Des porte-parole ont rappelé que certains lieux historiques, comme celui de Grand-Pré, jouent un rôle important pour maintenir l'identité et renforcer l'attachement des communautés acadiennes et francophones et qu'il faut, par conséquent, les appuyer financièrement⁽⁴⁰⁾.

f) L'économie

Créé en 1999, le Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse (CDÉNE) est un organisme à but non lucratif qui se voue à l'amélioration du bien-être économique et de la qualité de vie des Acadiens néo-écossais. Les cinq bureaux régionaux du CDÉNE (Argyle, Clare, Chéticamp, Richmond et Halifax) aident surtout les entreprises acadiennes et francophones à s'établir et par la suite, continuent à les appuyer avec l'aide du Réseau de développement économique et d'employabilité — Nouvelle-Écosse. Ils aident les entrepreneurs à faire leur planification stratégique et à préparer leurs demandes de financement, et les renseignent sur les prêts, les programmes gouvernementaux et les initiatives de promotion aux niveaux régional et provincial. Le CDÉNE travaille de concert avec le Conseil coopératif acadien de la Nouvelle-Écosse, qui a pour objectif d'améliorer la vie socioéconomique des coopératives. Une porte-parole a souligné que le CDÉNE éprouve des difficultés sur le plan de sa planification stratégique, et ce, en raison de l'absence d'un financement pluriannuel qui permettrait aux organismes communautaires de jouir d'une certaine stabilité⁽⁴¹⁾.

L'industrie touristique est un secteur particulièrement important aux yeux des communautés acadiennes et francophones de la Nouvelle-Écosse. Il existe une pénurie d'infrastructures touristiques et un manque de formation bilingue en tourisme dans cette province⁽⁴²⁾. Le développement de l'industrie touristique pourrait permettre de créer de l'emploi pour les jeunes Acadiens qui désirent vivre dans leurs communautés⁽⁴³⁾.

(40) Société Promotion Grand-Pré, *Mémoire au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, Halifax, Nouvelle-Écosse, 20 septembre 2005.

(41) Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse, *Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, Halifax, Nouvelle-Écosse, 20 septembre 2005.

(42) La Picasse (2005).

(43) Municipalité d'Argyle, *Présentation devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles*, Tusket, Nouvelle-Écosse, 19 septembre 2005.

L'exode des jeunes est d'ailleurs une question qui préoccupe grandement les porte-parole du secteur économique. Les programmes gouvernementaux existants ne permettent pas une flexibilité pour intégrer les jeunes dans tous les secteurs de l'économie⁽⁴⁴⁾. Sans mesure incitative adéquate, il est peu probable que les jeunes qui ont quitté leur région pour poursuivre des études postsecondaires y retourneront pour y exercer leur profession⁽⁴⁵⁾.

Par ailleurs, le Programme d'accès communautaire d'Industrie Canada vise à aider les collectivités rurales à avoir accès à Internet et à acquérir les compétences nécessaires afin de s'en servir efficacement. Ce programme s'avère particulièrement utile aux communautés francophones et acadiennes de la Nouvelle-Écosse, qui vivent en grande majorité en milieu rural ou côtier. Le réseau acadien des centres d'accès communautaires compte environ une quinzaine de membres. Les sites francophones du programme dépendent de centres régionaux majoritairement anglophones, ce qui constitue un obstacle pour le contrôle et la gestion du réseau par les communautés⁽⁴⁶⁾.

Il est essentiel, selon les porte-parole communautaires que l'on assure la prestation de services en français dans un contexte où l'industrie des communications et de la technologie est en pleine croissance⁽⁴⁷⁾. La création de réseaux de communautés, d'écoles, de commerces, d'organismes et d'autres groupes francophones et acadiens au moyen de câble à fibres optiques ou par d'autres moyens électroniques de pointe s'impose pour permettre à ces Néo-Écossais en situation de minorité d'être des citoyens à part entière.

g) Le secteur public (provincial et fédéral)

Il semble que des changements importants pour la population acadienne et francophone et au sein l'administration publique de la Nouvelle-Écosse soient en voie de se produire. L'Office des affaires acadiennes de la Nouvelle-Écosse, mis sur pied à la suite de l'adoption de la *Loi sur les services en français* en 2004, devra relever des défis de taille au cours des prochaines années, notamment définir l'orientation commune des politiques gouvernementales concernant la

(44) Billy Joyce (2005).

(45) Glenn Bourgeois (2005).

(46) Réseau acadien des sites PAC de la Nouvelle-Écosse, *Le rôle des centres d'accès communautaires dans le développement de la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse, Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, St-Joseph-du-Moine, Nouvelle-Écosse, 22 septembre 2005.

(47) La Picasse (2005).

prestation des services en français dans la province. L'Office doit assurer un appui soutenu qui permettra aux francophones de vivre en français dès leur naissance et tout au long de leur vie. Pour cela, il se penchera sur les dossiers prioritaires dans les domaines de la santé, de la justice, de l'éducation et des services sociaux.

L'Office devra, pour atteindre ses objectifs, consulter les communautés sur les services souhaités et les règlements nécessaires d'ici le 31 décembre 2006, collaborer avec la Commission de la fonction publique et travailler en partenariat avec le gouvernement fédéral. La réalisation de ces objectifs permettra de répondre aux priorités de la population francophone et de créer des politiques en matière de ressources humaines pour la prestation des services en français⁽⁴⁸⁾.

Les communautés francophones et acadiennes de la Nouvelle-Écosse souhaitent voir un engagement du gouvernement fédéral dans la mise en œuvre de cette initiative provinciale. En ayant accepté d'appuyer la traduction d'arrêtés municipaux au Nouveau-Brunswick suite au jugement rendu dans l'affaire *Charlebois c. Saint John (Ville)*⁽⁴⁹⁾, le gouvernement fédéral aurait, selon la FANE, toute la légitimité voulue pour offrir son appui à la mise en œuvre de la *Loi sur les services en français* en Nouvelle-Écosse⁽⁵⁰⁾.

Pour ce qui est de l'administration fédérale, les communautés ont reconnu que le financement alloué par le ministère du Patrimoine canadien dans le cadre des ententes Canada-communautés a permis l'élaboration d'un minimum d'infrastructures communautaires⁽⁵¹⁾. Le gouvernement fédéral doit continuer d'appuyer les communautés tout en reconnaissant que certaines améliorations aux programmes et aux structures en place sont nécessaires.

Les porte-parole communautaires ont mentionné que le processus administratif de divers programmes fédéraux présente des lacunes pour ce qui est de l'admissibilité des projets, des demandes de versements des fonds, du temps requis pour remplir des formulaires et de l'encadrement pour remplir ces formulaires⁽⁵²⁾. Le dialogue, la prise en compte des besoins des

(48) L'Office des affaires acadiennes de la Nouvelle-Écosse, *Présentation à la rencontre avec le Comité sénatorial permanent des langues officielles*, Tusket, Nouvelle-Écosse, 19 septembre 2005.

(49) *Charlebois c. Saint John (Ville)* [2005] C.S.C. 74.

(50) Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (2005).

(51) *Ibid.*

(52) Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse, *Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles*, Tusket, Nouvelle-Écosse, 19 septembre 2005; Yvon Samson (2005).

communautés, l'assouplissement des exigences administratives et l'engagement à long terme du gouvernement fédéral sont des éléments clés pour assurer le développement des communautés⁽⁵³⁾. La concertation entre les ministères et organismes fédéraux constitue un autre élément clé en vue d'assurer une pleine mise en œuvre de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*⁽⁵⁴⁾.

Les communautés ont déploré le manque de personnel bilingue des ministères en région, plus particulièrement au sein de la Société canadienne des postes, de Service Canada et de Pêches et Océans Canada⁽⁵⁵⁾.

Les porte-parole des communautés étaient unanimes quant au manque de consultation en cas de coupes budgétaires entraînant des pertes d'emplois fédéraux dans leurs localités. Ceci n'est pas sans rappeler l'importance pour les ministères et organismes fédéraux de consulter les communautés de langue officielle dans le cadre de l'élaboration ou de la mise en œuvre de politiques et de programmes qui touchent au développement et à l'épanouissement de ces communautés.

III. OBSERVATIONS ET RECOMMANDATIONS DU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT DES LANGUES OFFICIELLES

La Nouvelle-Écosse compte des communautés acadiennes et francophones dynamiques et vivantes, pour lesquelles la vie en français est une valeur fondamentale. Si les francophones sont relativement peu nombreux, leurs communautés témoignent d'un niveau élevé d'intérêt et d'engagement pour promouvoir le français, et elles bénéficient de l'appui des gouvernements fédéral et provincial.

Sur le plan scolaire, les communautés acadiennes et francophones ont leur réseau d'écoles françaises qui n'est pas, à lui seul, en mesure de répondre aux besoins communautaires et d'offrir des activités préscolaires ou parascolaires en français. Le taux d'assimilation est élevé, si bien qu'en moyenne près de 60 p. 100 des élèves qui entrent à la maternelle ont besoin d'être francisés⁽⁵⁶⁾. La re francisation revêt donc une importance particulière auprès de ces élèves, et aussi auprès des adultes, pour ce qui est d'assurer l'avenir de la communauté, d'augmenter le nombre d'étudiants dans les écoles de langue française et de freiner l'assimilation.

(53) Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse (2005).

(54) La Picasse (2005).

(55) Yvon Samson (2005).

(56) Conseil scolaire acadien provincial (2005).

Dans le Plan d'action pour les langues officielles, le gouvernement s'est engagé à accorder une plus grande attention aux mesures de francisation et d'appui spécialisé aux élèves à risque. Or, comme nous l'avons mentionné dans la section précédente, il existait toujours des retards dans la mise en œuvre des initiatives identifiées dans le Plan d'action au moment où la mission d'étude a eu lieu. Dans le rapport de mi-parcours qu'il a publié à l'automne 2005, le gouvernement a soutenu que des activités reliées à la francisation et à la transition entre le préscolaire et le primaire ont débuté en Nouvelle-Écosse grâce au financement prévu dans le Plan d'action⁽⁵⁷⁾. Les investissements dans ce domaine ont cependant été distribués au compte-gouttes au cours des deux premières années de mise en œuvre du Plan d'action. Le gouvernement doit respecter ses engagements à appuyer l'enseignement dans la langue de la minorité.

Recommandation 1

Que le gouvernement respecte les engagements prévus dans le Plan d'action pour les langues officielles pour l'enseignement dans la langue de la minorité.

Pour ce qui est des études postsecondaires, le Comité sénatorial permanent des langues officielles a déjà recommandé dans un rapport précédent, publié en octobre 2003, que l'École de la fonction publique du Canada « examine la possibilité de créer des partenariats avec les institutions d'enseignement possédant des capacités reconnues dans le domaine de la formation et du perfectionnement linguistique afin que les fonctionnaires, dans leur apprentissage de la langue seconde, puissent tirer profit de cette expertise externe »⁽⁵⁸⁾. Cette recommandation rejoint tout à fait les doléances des porte-parole de l'Université Sainte-Anne rencontrés lors de la présente mission d'étude.

À l'heure actuelle, les fonctionnaires fédéraux qui désirent suivre des cours de langue sont confrontés à des listes d'attente. Dans cette perspective, le gouvernement aurait avantage à reconnaître que plusieurs établissements d'enseignement à l'extérieur de la fonction publique, dont l'Université Sainte-Anne, possèdent une expertise reconnue au plan de la formation linguistique. Ces établissements utilisent bien souvent des méthodes d'apprentissage qui sont à l'avant-garde et qui répondent aux besoins de différents publics visés. Leur situation géographique représente un autre avantage, soit celui de sensibiliser les gens qui les fréquentent aux réalités du milieu

(57) Gouvernement du Canada, *Le point sur la mise en œuvre du Plan d'action pour les langues officielles. Rapport de mi-parcours*, Ottawa, 2005.

(58) Comité sénatorial permanent des langues officielles, *Langues officielles : Point de vue 2002-2003, Étude du Plan d'action pour les langues officielles et des rapports annuels du Commissariat aux langues officielles, du Conseil du Trésor et du ministère du Patrimoine canadien*, Ottawa, 37^e législature, 2^e session, octobre 2003, p. 29.

minoritaire. En faisant appel à l'expertise des établissements d'enseignement de la minorité, le gouvernement appuierait positivement le développement et l'épanouissement des communautés minoritaires de langue officielle, comme l'exige désormais la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*. Le gouvernement doit s'assurer que les partenariats qu'il élabore avec ces institutions se font dans le respect des champs de compétences et des pouvoirs des provinces.

Recommandation 2

Que le gouvernement élabore des partenariats avec les établissements d'enseignement en milieu minoritaire, dont l'Université Sainte-Anne, afin d'offrir aux fonctionnaires fédéraux des cours de français ou d'anglais langue seconde.

En matière de justice, le Comité est d'avis que le gouvernement doit procéder, dans les plus brefs délais, à une révision du *Règlement sur les langues officielles — communications avec le public et prestation de services*. Cette révision est nécessaire en vertu de la décision rendue en 2004 dans l'affaire *Doucet c. Canada*, qui s'intéresse aux obligations de la GRC en matière de services au public et à la définition de la « demande importante ». Le juge de la Cour fédérale a en effet montré que « le droit à l'emploi du français ou de l'anglais pour communiquer avec une institution du gouvernement du Canada ne peut uniquement dépendre du pourcentage de francophones dans la subdivision de recensement mais doit aussi tenir compte du nombre de francophones qui font ou pourraient faire appel aux services de cette institution »⁽⁵⁹⁾. De plus, le juge a affirmé que « lorsqu'un détachement de la GRC assure le service policier où que ce soit au Canada, il est important de tenir compte du rôle qu'il joue dans la collectivité où il est situé. En l'occurrence, une des fonctions importantes de la GRC est de patrouiller une route passante où la demande de services en français ne fait pas de doute »⁽⁶⁰⁾. La « demande importante » ne se limite pas dans un tel cas à la démographie de l'endroit, puisque l'autoroute transcanadienne est une route importante fréquentée par un grand nombre de personnes appartenant à la communauté minoritaire de langue officielle.

Dans son plus récent rapport annuel, la commissaire aux langues officielles a aussi plaidé en faveur d'une révision du *Règlement sur les langues officielles*. Elle juge que ce règlement est inadapté à la réalité contemporaine et qu'il faut le moderniser afin de permettre aux Canadiennes

(59) *Doucet c. Canada*, par. 80.

(60) *Ibid.*, par. 76.

et aux Canadiens de recevoir des services de qualité égale dans la langue officielle de leur choix. En ce qui a trait aux services offerts par la GRC, la commissaire affirme :

Le *Règlement* est tel que les obligations linguistiques des bureaux de la GRC ont été définies en fonction de la population locale plutôt qu'en considération du public voyageant sur la Transcanadienne. Selon le tronçon de la Transcanadienne où le membre du public se fait arrêter, ou a recours au service de la GRC, il pourra avoir ou non le droit d'être « servi » dans la langue officielle de son choix. Est-il nécessaire de rappeler que la Transcanadienne n'est pas à l'usage exclusif de la population locale, mais profite à l'ensemble du public canadien?⁽⁶¹⁾

Recommandation 3

Que le gouvernement procède, aussitôt que possible, à la révision du *Règlement sur les langues officielles — communications avec le public et prestation de services*.

Recommandation 4

Que lors de la révision du *Règlement sur les langues officielles*, le gouvernement envisage l'offre obligatoire de services dans les deux langues officielles par la Gendarmerie royale du Canada sur l'ensemble de l'autoroute transcanadienne.

Comme nous l'avons vu dans la section précédente, les médias de langue minoritaire jouent un rôle important dans le développement et l'épanouissement des communautés acadiennes et francophones de la Nouvelle-Écosse. Les radios communautaires et la presse écrite de langue française offrent à ces communautés des moyens de favoriser l'essor de la langue et de la culture françaises. Le Plan d'action pour les langues officielles prévoyait un investissement de 19 millions de dollars sur cinq ans pour l'appui à la vie communautaire, comprenant un soutien pour l'animation et la diffusion culturelle de même que pour les stations de radios communautaires. Le rapport de mi-parcours publié par le gouvernement à l'automne 2005 mentionne que les organismes représentant les communautés francophones et acadiennes n'ont pas pu constater clairement les nouvelles initiatives financées dans ce secteur. De plus, les montants alloués étaient insuffisants pour répondre à leurs besoins⁽⁶²⁾. Le Comité a par ailleurs constaté qu'il existe des besoins pressants en matière de formation destinée aux jeunes qui veulent faire carrière dans les médias de langue minoritaire.

(61) Commissariat aux langues officielles, *Rapport annuel 2005-2006*, Ottawa, 2006, p. 27.

(62) Gouvernement du Canada (2005).

Recommandation 5

Que le gouvernement fédéral :

- a) s'engage à apporter un soutien durable aux radios communautaires, qui vivent une incertitude constante à la fois aux plans organisationnel et financier;**
- b) encourage les gouvernements provinciaux et les institutions postsecondaires œuvrant en milieu minoritaire à mettre sur pied des programmes de formation destinés aux jeunes qui veulent faire carrière dans les médias de langue minoritaire.**

Sur le double plan linguistique et culturel, le Comité a constaté un manque de possibilités d'utiliser le français et la difficulté qu'il y a d'encourager les jeunes à demeurer dans les régions lorsque les emplois disponibles se font plus rares. En effet, et de toute évidence, cette situation n'est pas sans inquiéter les jeunes qui poursuivent leurs études postsecondaires à l'extérieur de leur communauté ou de la province, mais qui voudraient y revenir pour travailler, et le faire dans leur langue. L'appui à la jeunesse revêt une importance particulière pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire, que ce soit pour assurer leur survie, maintenir leur identité culturelle ou exercer un leadership fort et soutenu.

Recommandation 6

Que le gouvernement renforce son appui à la jeunesse en tant que secteur prioritaire pour assurer le développement des communautés minoritaires de langue officielle.

Les communautés francophones et acadiennes en régions rurales et côtières sont très dispersées et éloignées des centres urbains. Le rapprochement de ces communautés pourrait être facilité par le recours aux nouvelles technologies d'information et de communications. Les projets du CDÉNÉ démontrent l'importance d'un recours accru au service Internet à haute vitesse, et les communautés travaillent d'arrache-pied pour l'obtenir. En dépit de ces efforts, il y a encore des obstacles à surmonter : aux problèmes d'ordre technique s'ajoute l'impression chez les communautés acadiennes et francophones qu'Industrie Canada n'appuie pas de façon prioritaire les infrastructures qui permettraient aux communautés rurales éloignées de se mettre en réseau de façon efficace.

Le gouvernement a annoncé en mars 2005 la création du Fonds d'habilitation, sous la responsabilité de Ressources humaines et Développement des compétences Canada, qui assure un financement stable de 12 millions de dollars par année pendant trois ans pour des initiatives reliées au développement des capacités communautaires et au développement économique. Le Fonds d'habilitation a été intégré au Plan d'action pour les langues officielles afin d'inciter les institutions fédérales à mettre leur expertise en commun pour appuyer le développement économique des communautés. Dans le rapport de mi-parcours qu'il a publié à l'automne 2005, le gouvernement a dit compter sur les interventions combinées des ministères et organismes fédéraux pour appuyer différents aspects d'un même projet communautaire. Ainsi, l'instauration de services Internet à haute vitesse dans les communautés éloignées pourrait recevoir l'appui du Fonds d'habilitation pour ce qui est des consultations et de la planification du projet, tandis que l'infrastructure Internet en elle-même serait financée par un autre ministère participant⁽⁶³⁾.

Le Comité croit cependant qu'un nombre trop important d'intervenants peut constituer un obstacle pour une planification efficace du développement des communautés, pour qui le temps et les ressources humaines et financières sont des denrées rares. Le gouvernement doit s'assurer de livrer efficacement son message aux communautés lorsque vient le temps d'identifier les programmes et les fonds disponibles pour assurer leur développement. L'utilisation accrue des médias de langue minoritaire par les institutions fédérales peut s'avérer une stratégie efficace pour rejoindre ces communautés. Le gouvernement doit également porter une attention particulière aux communautés vivant en milieu rural ou côtier. Ces communautés ont une connaissance limitée des obligations du gouvernement à leur égard et des services disponibles dans leur province. Le gouvernement pourrait élaborer et distribuer à ces communautés un document expliquant, dans un langage clair et simple, les obligations, les programmes et les services mis à leur disposition.

Recommandation 7

Que le gouvernement mette en place des stratégies efficaces pour faire mieux connaître aux communautés acadiennes et francophones les programmes et fonds disponibles pour appuyer leur développement.

Les communautés acadiennes et francophones néo-écossaises accordent une importance particulière à l'aide publique et au soutien du gouvernement fédéral pour appuyer leur

(63) *Ibid.*

développement économique. Lorsqu'il y a suppression de postes du gouvernement fédéral — parfois sans aucune consultation avec les communautés (par exemple, il y a eu une perte de 10 postes au profit des régions et des villes plus grandes, au cours des deux dernières années) — les conséquences sont désastreuses pour l'économie et la vitalité de ces petites communautés rurales et côtières.

La partie VII de la *Loi sur les langues officielles* oblige les ministères et organismes fédéraux à consulter les communautés minoritaires de langue officielle lorsqu'ils prennent des décisions qui touchent à leur développement. Le cadre d'imputabilité publié en 2003 par le gouvernement fédéral rappelle d'ailleurs que chaque institution fédérale doit « déterminer si ses politiques et programmes ont une incidence sur la promotion de la dualité linguistique et le développement des communautés minoritaires, dès les premières étapes de l'élaboration des politiques jusqu'à leur mise en œuvre [et] consulter, s'il y a lieu, les publics intéressés, en particulier les représentants des communautés minoritaires de langue officielle, dans le cadre de l'élaboration ou de la mise en œuvre de politiques et de programmes »⁽⁶⁴⁾. Le renforcement de la partie VII de la *Loi sur les langues officielles*, adopté par le Parlement en novembre 2005, oblige les institutions fédérales à prendre des mesures positives en ce sens. Le gouvernement doit par conséquent intervenir pour s'assurer que les ministères et organismes fédéraux respectent les obligations en matière de consultation des communautés minoritaires de langue officielle.

Recommandation 8

Que le gouvernement intervienne auprès des institutions fédérales afin qu'elles respectent les obligations prescrites par la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* en matière de consultation.

Pour ce qui est du secteur public, le Comité a noté les doléances des porte-parole communautaires de la Nouvelle-Écosse concernant l'absence de stratégie coordonnée du gouvernement fédéral concernant l'application de la *Loi sur les langues officielles*. L'élaboration des politiques et la prestation des programmes sont trop souvent marquées par un manque d'uniformité au sein des institutions fédérales, ce qui nuit à la bonne gestion des activités de planification et au développement communautaire. Le cadre de gestion élaboré par le gouvernement à l'automne 2005 vise justement à mieux structurer la coordination

(64) Gouvernement du Canada, *Le prochain acte : un nouvel élan pour la dualité linguistique canadienne. Le Plan d'action pour les langues officielles*, Ottawa, 2003, p. 70.

interministérielle pour la mise en œuvre du Programme des langues officielles. « Il propose aux institutions fédérales [...] un fondement commun qui leur permettra d'aligner leurs stratégies de gestion, d'imputabilité et de reddition de comptes en matière de langues officielles sur l'orientation stratégique du gouvernement du Canada »⁽⁶⁵⁾. Le Comité encourage le gouvernement à clarifier auprès des communautés minoritaires de langue officielle les attentes et les besoins à l'égard de la gestion du Programme des langues officielles et de la coordination interministérielle.

Recommandation 9

Que l'absence de stratégie coordonnée du gouvernement fédéral concernant l'application du Programme des langues officielles soit une partie importante des discussions lors des prochaines consultations des hauts fonctionnaires et des ministres participant à la mise en œuvre du Plan d'action pour les langues officielles avec les communautés.

Suite à des consultations menées à l'automne 2004 par le ministère du Patrimoine canadien auprès des communautés francophones et acadiennes, il a été convenu de remplacer le mécanisme des ententes Canada-communautés par des accords de collaboration qui doivent tenir compte davantage des besoins spécifiques à chaque communauté. Des accords de collaboration ont été signés ou sont en voie d'être signés avec les communautés minoritaires de toutes les provinces et tous les territoires, à l'exception de la Nouvelle-Écosse. Il semble que les représentants communautaires de cette province sont en désaccord avec la nouvelle approche adoptée dans le cadre des accords de collaboration. Le Comité s'inquiète des retards survenus dans la négociation de cet accord et des conséquences négatives que cela pourrait engendrer sur le développement de ces communautés. Il encourage les deux parties à poursuivre le dialogue en vue de conclure un accord de collaboration le plus tôt possible.

Recommandation 10

Que le dialogue entre le ministère du Patrimoine canadien et les porte-parole communautaires de la Nouvelle-Écosse se poursuive en vue de conclure, le plus tôt possible, un accord de collaboration qui répondra aux besoins des communautés francophones et acadiennes de la province.

(65) Gouvernement du Canada, *La dualité linguistique canadienne. Un cadre de gestion pour le Programme des langues officielles*, Ottawa, 2005, p. 5.

Finalement, l'entrée en vigueur de la *Loi sur les services en français* constitue un pas en avant pour la préservation et l'essor des communautés acadiennes francophones de la Nouvelle-Écosse. Le Comité se réjouit de voir que l'entente Canada — Nouvelle-Écosse relative à la prestation des services en français, qui a été négociée en 2005, comprend diverses mesures qui visent à appuyer la mise en œuvre de cette loi.

CONCLUSION

En somme, la mission d'étude en Nouvelle-Écosse a permis aux membres du Comité sénatorial permanent des langues officielles de mieux comprendre la réalité et les défis auxquels sont confrontées les communautés acadiennes et francophones, qui vivent pour la plupart en milieu rural ou côtier. Le Comité a pu observer l'existence d'un partenariat renforcé entre les gouvernements fédéral et provincial depuis l'adoption de la *Loi sur les services en français* par la Nouvelle-Écosse, en 2004. Ce partenariat des deux ordres de gouvernement est une condition essentielle pour assurer le maintien et l'épanouissement des communautés dans tous les aspects de leur vie communautaire. Le gouvernement de la Nouvelle-Écosse, par l'entremise de l'Office des affaires acadiennes, a bien démontré, lorsqu'il s'est adressé au Comité, son engagement en matière de langues officielles auprès des communautés acadiennes et francophones. Ce partenariat en matière de langues officielles doit permettre avant tout d'atteindre des résultats axés sur les besoins et les priorités des communautés, et ce, dans le respect des champs de compétence respectifs.

Les témoignages recueillis au cours de la mission d'étude rappellent au gouvernement fédéral la nécessité de mieux coordonner sa stratégie en matière de langues officielles. Les porte-parole du gouvernement provincial et des communautés demandent au gouvernement fédéral un engagement continu en matière de langues officielles et l'octroi aux communautés des ressources dont elles ont besoin pour lutter contre l'assimilation sur le plan de la langue et de la culture. Les représentants des communautés acadiennes et francophones néo-écossaises ont souligné que la lourdeur et la lenteur administratives du gouvernement fédéral nuisent à la planification de leur développement et au maintien de leur identité acadienne et francophone.

Le Comité est d'avis que le gouvernement fédéral doit faire preuve de plus de sensibilité dans l'élaboration des normes de ses programmes et services en milieu linguistique minoritaire. Il doit se montrer plus souple afin de répondre aux besoins des communautés qui évoluent dans

des conditions souvent exceptionnelles. Les partenariats entre les gouvernements et les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont des outils précieux pour garantir l'accès équitable aux programmes bilatéraux.

ANNEXE A

LISTE DES RECOMMANDATIONS

LISTE DES RECOMMANDATIONS

Recommandation 1

Que le gouvernement respecte les engagements prévus dans le Plan d'action pour les langues officielles pour l'enseignement dans la langue de la minorité.

Recommandation 2

Que le gouvernement élabore des partenariats avec les établissements d'enseignement en milieu minoritaire, dont l'Université Sainte-Anne, afin d'offrir aux fonctionnaires fédéraux des cours de français ou d'anglais langue seconde.

Recommandation 3

Que le gouvernement procède, aussitôt que possible, à la révision du *Règlement sur les langues officielles — communications avec le public et prestation de services*.

Recommandation 4

Que lors de la révision du *Règlement sur les langues officielles*, le gouvernement envisage l'offre obligatoire de services dans les deux langues officielles par la Gendarmerie royale du Canada sur l'ensemble de l'autoroute transcanadienne.

Recommandation 5

Que le gouvernement fédéral :

- a) s'engage à apporter un soutien durable aux radios communautaires, qui vivent une incertitude constante à la fois aux plans organisationnel et financier;**
- b) encourage les gouvernements provinciaux et les institutions postsecondaires œuvrant en milieu minoritaire à mettre sur pied des programmes de formation destinés aux jeunes qui veulent faire carrière dans les médias de langue minoritaire;**

Recommandation 5

Que le gouvernement renforce son appui à la jeunesse en tant que secteur prioritaire pour assurer le développement des communautés minoritaires de langue officielle.

Recommandation 7

Que le gouvernement mette en place des stratégies efficaces pour faire mieux connaître aux communautés acadiennes et francophones les programmes et fonds disponibles pour appuyer leur développement.

Recommandation 8

Que le gouvernement intervienne auprès des institutions fédérales afin qu'elles respectent les obligations prescrites par la partie VII de la *Loi sur les langues officielles* en matière de consultation.

Recommandation 9

Que l'absence de stratégie coordonnée du gouvernement fédéral concernant l'application du Programme des langues officielles soit une partie importante des discussions lors des prochaines consultations des hauts fonctionnaires et des ministres participant à la mise en œuvre du Plan d'action pour les langues officielles avec les communautés.

Recommandation 10

Que le dialogue entre le ministère du Patrimoine canadien et les porte-parole communautaires de la Nouvelle-Écosse se poursuive en vue de conclure, le plus tôt possible, un accord de collaboration qui répondra aux besoins des communautés francophones et acadiennes de la province.

ANNEXE B

**LISTE DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ET NON GOUVERNEMENTAUX
QUI ONT PRÉSENTÉ DES MÉMOIRES AU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES LANGUES OFFICIELLES DANS LE CADRE DE LA MISSION D'ÉTUDE
EN NOUVELLE-ÉCOSSE (19 AU 23 SEPTEMBRE 2005)**

**LISTE DES ORGANISMES GOUVERNEMENTAUX ET NON GOUVERNEMENTAUX
QUI ONT PRÉSENTÉ DES MÉMOIRES AU COMITÉ SÉNATORIAL PERMANENT
DES LANGUES OFFICIELLES DANS LE CADRE DE LA MISSION D'ÉTUDE
EN NOUVELLE-ÉCOSSE (19 AU 23 SEPTEMBRE 2005)**

Nom de l'organisme	Porte-parole	Mémoire
Région de Clare 19.09.2005		
École Rose-des-Vents Greenwood	Louis Cormier Directeur	Visite
Association francophone de la Vallée d'Annapolis	Hélène Lavigne Présidente	Notes d'allocation
Université Sainte-Anne Pointe-de-l'Église	André Roberge Recteur et vice-chancelier	Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles
Municipalité de Clare	Jean Melanson Préfet	Discours prononcé par le préfet Jean Melanson
Conseil scolaire acadien provincial	Darrell Samson Directeur général	<i>L'éducation en milieu minoritaire francophone : un continuum de la petite enfance au postsecondaire</i> , Présentation du Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) au Comité sénatorial permanent des langues officielles
La Société de presse acadienne et <i>Le Courrier de la Nouvelle-Écosse</i>	Denise Comeau Desautels Directrice générale	Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles
Radio communautaire <i>CIFA-FM</i>	Dave LeBlanc Animateur et porte-parole	Présentation à la rencontre du Comité sénatorial permanent des langues officielles en N.-É.
Société acadienne de Clare Festival acadien de Clare	Marc Boudreau Président	Notes d'allocation
L'Office des affaires acadiennes de la Nouvelle-Écosse	Chris d'Entremont Ministre	Présentation à la rencontre avec le Comité sénatorial permanent des langues officielles
École secondaire de Par-en-Bas	Stephen Surette Directeur	Visite
Conseil acadien de Par-en-Bas	Norbert Leblanc Président Cécile d'Entremont Bourque	Présentation du Conseil acadien de Par-en-Bas devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles
Municipalité d'Argyle	Aldric d'Entremont Préfet Neil Leblanc Directeur général	Présentation de la Municipalité du district d'Argyle devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles
Réseau pour les services de santé en français — Nouvelle-Écosse	Paul d'Entremont Président	<i>Des services de santé en français</i> , Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles
Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse	Peter Boudreau	Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles
Équipe Alphabétisation Nouvelle-Écosse	Shirley Vigneault Coordonnatrice	Présentation
Région d'Halifax 20.09.2005		
Ministère de l'Éducation	Dennis Cochrane Sous-ministre	<i>L'éducation en milieu minoritaire francophone : un continuum de la petite enfance au postsecondaire</i> , Présentation de Monsieur Dennis Cochrane, sous-ministre de l'Éducation devant le Comité sénatorial permanent des langues officielles

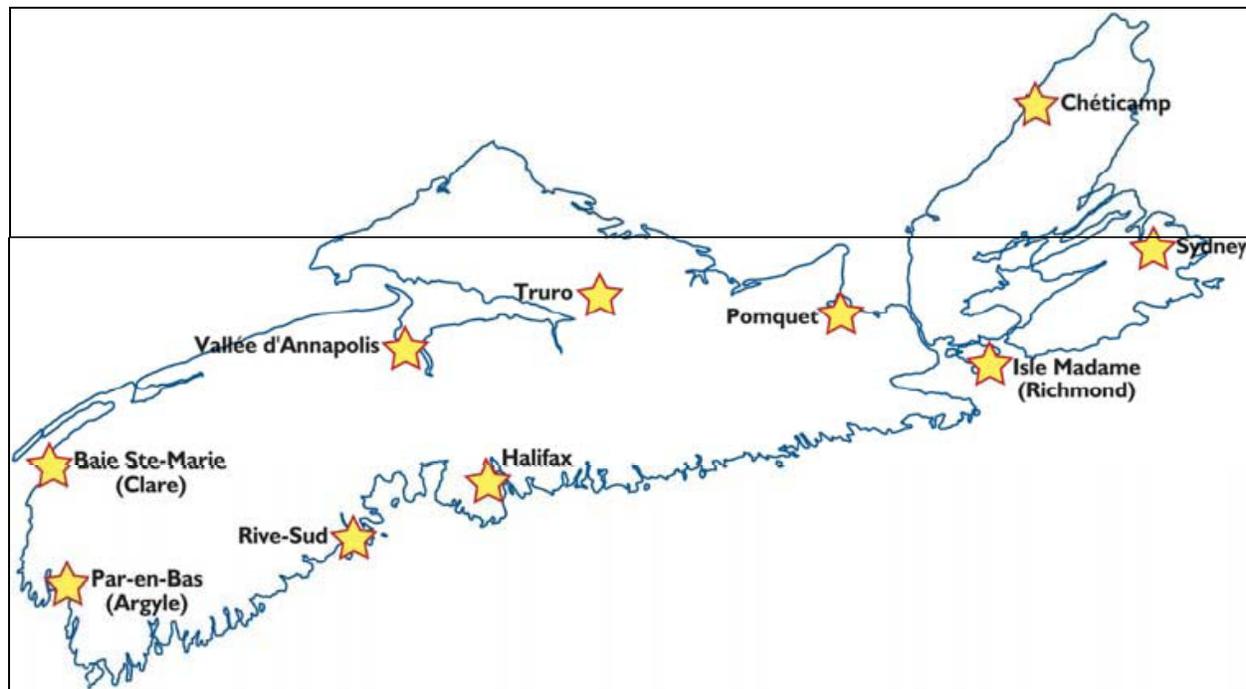
Nom de l'organisme	Porte-parole	Mémoire
Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse	Julie Oliver Directrice générale	Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles
Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse	Roland A. Deveau Président Marie-Claude Rioux Directrice générale	<i>Pour un accès à des services juridiques en français en Nouvelle-Écosse</i> , Mémoire présenté par l' Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse au Comité sénatorial permanent des langues officielles
Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse	Jean Léger Directeur général	Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles
	Jean-Albert Maire Journaliste	<i>L'importance de la Société Radio-Canada pour les communautés acadiennes en Nouvelle-Écosse</i> , Présentation de Jean-Albert Maire, journaliste, au Comité sénatorial permanent des langues officielles
Société Promotion Grand-Pré	Jean-Guy Roy Président Victor Tétrault Directeur général	Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles, Présenté par la Société Promotion Grand-Pré
Région d'Argyle 21.09.2005		
École acadienne de Pomquet	Richard Marchand Directeur	Visite
Société acadienne Sainte-Croix	Réjeanne Leblanc Présidente Isabelle Rochas Directrice générale	Société Sainte-Croix, Présentation avec le Comité sénatorial permanent des langues officielles
Région de Richmond 21.09.2005		
La Picasse Centre communautaire culturel	Jacqueline Samson Présidente Janine Lacroix Directrice générale	<i>Volets : culturel et communautaire</i> , Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles
Conseil scolaire acadien provincial (CSAP) de la Nouvelle-Écosse : Isle Madame	Robert Fougère Conseiller scolaire de Richmond	<i>Les défis de l'éducation en français en milieu minoritaire ... le milieu acadien : Isle Madame</i> , Présentation de Robert Fougère au Comité sénatorial permanent des langues officielles
Radio communautaire Coopérative Radio Richmond Ltée	Vincent Boudreau Président	Présentation de La Coopérative Radio Richmond Ltée pour le Comité sénatorial permanent des langues officielles
Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse — RDÉE — Nouvelle-Écosse	Billy Joyce Agent de développement rural Isle Madame	Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles
Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse — RDÉE — Nouvelle-Écosse	Yvon Samson Gestionnaire RDÉE-N.-É.	Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles
La Maison des Jeunes de Richmond	Gabrielle Samson Présidente	<i>La jeunesse et la francophonie</i>
Chéticamp au Cap-Breton 22.09.2005		
Radio communautaire CKJM-FM	Angus LeFort Directeur général	Visite

Nom de l'organisme	Porte-parole	Mémoire
Centre culturel et informatif — Les Trois pignons Musée des tapis « hookés » Élizabeth LeFort Musée Marguerite Gallant Acadienne collectionneuse revenue à Chéticamp	Lisette Cormier Directrice générale	Visite
Association de développement de Saint-Joseph-du-Moine et L'autorité portuaire de Grand Étang	Monique Aucoin Leblanc Présidente	Présentation au Comité sénatorial permanent sur les langues officielles
Société Saint-Pierre	Yvette Aucoin Présidente et conseillère scolaire	Présentation de la Société Saint-Pierre
Conseil coopératif acadien de la Nouvelle-Écosse	Laurette Deveau Directrice générale	Présentation
Campus Saint-Joseph-du-Moine Université Ste-Anne	René Aucoin Directeur	Notes d'allocution
Réseau acadien des sites PAC (Programme d'accès communautaire) de la N.-É.	Daniel Roy Président	<i>Le rôle des centres d'accès communautaires dans le développement de la communauté acadienne de la Nouvelle-Écosse,</i> Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles
Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse	Glen Bourgeois Agent de développement régional — Chéticamp	Présentation au Comité sénatorial permanent des langues officielles
Autres 26.09.2005		
Fédération des femmes acadiennes de la Nouvelle-Écosse		Mémoire présenté au Comité sénatorial permanent des langues officielles

ANNEXE C

**RÉGIONS ACADIENNES ET FRANCOPHONES — NOUVELLE-ÉCOSSE
(PROFIL ÉCONOMIQUE)**

RÉGIONS ACADIENNES ET FRANCOPHONES — NOUVELLE-ÉCOSSE (PROFIL ÉCONOMIQUE)



Source : Conseil de développement économique de la Nouvelle-Écosse, *Profil communautaire 2005. Communauté acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse*, octobre 2005
(<http://www.cdene.ns.ca/documents/Profilprovincialfinalnov05.pdf>).

ANNEXE D

RÉSEAU DES ÉCOLES HOMOGENES FRANCOPHONES EN NOUVELLE-ÉCOSSE

RÉSEAU DES ÉCOLES HOMOGENES FRANCOPHONES EN NOUVELLE-ÉCOSSE

<p>1. Centre scolaire Étoile de l'Acadie 15, rue Inglis Sydney, N.-É. B1P 7C6</p> <p><i>Maternelle à la 12^e année</i></p>	<p>2. École acadienne de Pomquet 791 chemin Taylor Pomquet, N.-É. B2G 2L4</p> <p><i>Maternelle à la 12^e année</i></p>
<p>3. École acadienne de Truro C. P. 21 50, rue Aberdeen Truro, N.-É. B2N 5B6</p> <p><i>Maternelle à la 11^e année</i></p>	<p>4. École Beaubassin 54, boulevard Larry Uteck Halifax, N.-É. B3M 4R9</p> <p><i>Maternelle à la 8^e année</i></p>
<p>5. École Beau-Port C. P. 1500 2259, route 206 Arichat, N.-É. B0E 1A0</p> <p><i>Maternelle à la 12^e année</i></p>	<p>6. École Belleville Boîte postale 254, R.R. 3 84, rue Belleville Belleville, N.-É. B0W 3M0</p> <p><i>Maternelle à la 6^e année</i></p>
<p>7. École Bois-Joli 211, avenue du Portage Dartmouth, N.-É. B2X 3T4</p> <p><i>Maternelle à la 6^e année</i></p>	<p>8. École de la Rive-Sud 50, chemin Old Cornwall Blockhouse, N.-É. B0J 1E0</p> <p><i>Maternelle à la 10^e année</i></p>
<p>9. École du Carrefour 201A, avenue du Portage Dartmouth, N.-É. B2X 3T4</p> <p><i>7^e à la 12^e année</i></p>	<p>10. École Jean-Marie-Gay R.R. 1 9680, route 1 Saulnierville, N.-É. B0W 2Z0</p> <p><i>Maternelle à la 7^e année</i></p>
<p>11. École Joseph-Dugas 450, chemin Patrice Pointe-de-l'Église, N.-É. B0W 1M0</p> <p><i>Maternelle à la 7^e année</i></p>	<p>12. École NDA (Notre-Dame de l'Acadie) 15118, route 18 Chéticamp, N.-É. B0E 1H0</p> <p><i>Maternelle à la 12^e année</i></p>

RÉSEAU DES ÉCOLES HOMOGENES FRANCOPHONES EN NOUVELLE-ÉCOSSE

<p>13. École Pubnico-Ouest C. P. 40 811, route 335 Pubnico-Ouest, N.-É. B0W 3S0</p> <p><i>Maternelle à la 6^e année</i></p>	<p>14. École Rose-des-Vents C. P. 118 6, chemin Bedford Greenwood, N.-É. B0P 1N0</p> <p><i>Maternelle à la 12^e année</i></p>
<p>15. École Saint-Albert C. P. 26 5155, route 1 Rivière-aux-Saumons, N.-É. B0W 2Y0</p> <p><i>Maternelle à la 7^e année</i></p>	<p>16. École secondaire de Clare 80, chemin Placide Comeau Meteghan River, N.-É. B0W 2L0</p> <p><i>8^e à la 12^e année</i></p>
<p>17. École secondaire de Par-en-Bas C. P. 178 360, route 308 Nord Tusket, N.-É. B0W 3M0</p> <p><i>7^e à la 12^e année</i></p>	<p>18. École Stella-Maris 288, chemin Peter Dugas Meteghan, N.-É. B0W 2J0</p> <p><i>Maternelle à la 7^e année</i></p>
<p>19. École Wedgeport 44, chemin Ditcher Wedgeport, N.-É. B0W 3P0</p> <p><i>Maternelle à la 6^e année</i></p>	